



Procès-Verbal CA du 21/03/2025

Réunion : Réunion d'installation du Conseil d'administration (CA)

Participant(s) : ensemble des membres du Conseil d'Administration

Absent(s) : sans objet

Ordre du jour / objectifs :

- Rappel du rôle des membres et des prérogatives du CA
 - Communication au sein du CA et au sein de la communauté
 - Point sur les enjeux actuels et les projets en cours
 - Point finances avec Pinkk et les porteurs de projets en cours
 - Questions autour de la refonte du Discord, organisations de travail, proposition d'outils par NitsuG
 - Postes à pourvoir : 2 pour la commission disciplinaire, création de la DSI, un poste de co-responsable de la commission commerciale
 - Présentation du projet de BlytzLeague par YunTerZ.
-

1. En introduction de la réunion

- NitsuG et YunTerZ ont souhaité rajouter un point à l'ordre du jour de la réunion. Ces points ont été soumis à la présidente en amont de la publication de l'ordre du jour.

2. Rappel du rôle des membres du CA, prérogatives de l'instance et communication

- Les réunions du Conseil d'Administration (CA) ont lieu tous les deux à trois mois, en fonction de l'avancée des projets de l'association ainsi que des besoins identifiés. Le CA est réuni à la demande de la présidente ou à la demande d'au moins $\frac{1}{4}$ de ses membres (article 12 des statuts).
- Le CA joue un rôle essentiel d'orientation et de supervision, au sein de l'association (article 12 des statuts et article 6 du règlement intérieur). Il choisit les projets portés par l'Association, vote les orientations budgétaires et vérifie que le bureau a correctement appliqué les décisions prises lors du précédent conseil.
- Le CA veille à ce que les décisions prises par les différentes commissions soient conformes à l'objet de l'Association, tel que défini à l'Article 2 des Statuts dont il est le garant.
- L'Association étant redevable envers ses adhérents, le CA veille à ce qu'elle respecte ses valeurs fondamentales, garantissant une transparence dans les actions réalisées.



- Le CA s'assure de la direction prise par l'Association. Il n'a pas la charge de la gestion exécutive, prérogative des responsables et membres de commission ainsi que du Bureau, ni de la gestion du quotidien, prérogative des membres du Bureau. Les informations relevant du CA sont transmises en temps et en heure à l'ensemble des administrateurs.ices dans l'espace « important-et-tldr-ca » par la présidente.
- La Commission Disciplinaire est une instance indépendante. Elle est souveraine dans ses décisions. Elle rend des décisions de suspension / exclusion de membres n'ayant pas respectés les engagements et valeurs de l'Association. Néanmoins, dans le cas d'une décision d'exclusion définitive, prononcée au terme d'un processus codifié par l'Etat Français ainsi qu'au sein des statuts (article 7) et détaillée dans le règlement intérieur (article 9), le CA entérine ou non la radiation effective du membre en question.
- Les membres du CA sont la vitrine de l'Association. À ce titre, ils doivent veiller à préserver leur image, faire preuve d'exemplarité et observer une discréetion absolue lorsque des informations sous embargo leur sont communiquées. Statutairement, la présidente est la représentante de la personne morale « Association Les Hammers ». Elle est ainsi la seule habilitée à prendre officiellement la parole, au nom de l'Association, que ce soit en instance publique ou privée. Elle peut, au regard de circonstances qu'elle évalue, mandater un membre de l'association pour porter cette parole officielle.
- La confiance construite entre Mandatory.GG et l'Association repose sur un contrat moral. La présidente insiste sur l'exemplarité indispensable associée à la fonction d'administrateur, ainsi que sur le devoir de réserve qui s'impose à cette instance.
- La communication au sein du CA s'inscrit, depuis sa création, dans une démarche type CVN (communication non violente). Le respect et la bienveillance s'imposent à toutes et tous, afin de garantir un environnement de travail sein et conforme aux valeurs prônées par l'association.
- La présidente encourage les membres, lorsqu'une tension ou un débat émergent, à discuter en vocal, dans la mesure où chacune des parties l'accepte. La présidente rappelle, également, que, étant donné leur position, les administrateurs sont plus convocables en commission disciplinaire que n'importe quel autre membre de l'association, car plus exposés.

3. Mandat à la présidente pour mise en conformité du règlement intérieur

Préalablement aux débats, la présidente sollicite, conformément aux statuts, le vote du CA afin d'être autorisée à mettre à jour le règlement intérieur pour donner suite aux décisions prises en Assemblée Générale (08/03/2025).

Proposition validée par un vote à l'unanimité.



4. Enjeux actuels et projets en cours

- Commission évènementiel (Rime) : achat de matériel pour le Challengers Day d'Evry, un Tourn'Hammy 02 est en préparation (dates à définir en fonction des splits, notamment), serveur Kl'Hammer.
- Commission communication (Aurélie) : émotes en cours d'élaboration chez une graphiste.

5. Point sur la trésorerie

- L'état des comptes est présenté par Pinkk. Il comprend un point sur les frais de fonctionnement actuels ainsi que les frais à venir, déjà identifiés. Est également évoqué l'opération financière relative au Challengers Day. Le plus gros apport financier est amené par les adhésions payantes.
- Pour rappel, les responsables de commission devront faire le point sur les adhésions des membres de leur commission, d'ici au 10/04/2025, date à laquelle la tolérance sur la prise effective de l'adhésion payante sera caduque.
- La présidente répond à la question : « des personnes extérieures aux commissions peuvent-elles être sollicitées ? ». De fait, des personnes extérieures aux commissions peuvent être sollicitées comme consultantes, comme les bénévoles qui sont venus aider pour le Tourn'Hammy 01. Cela étant, ces personnes ne peuvent en aucun cas être considérées comme des membres de commission et donc avoir accès aux échanges complets de la commission en charge. Des permissions spécifiques doivent leur être accordées et le périmètre de leurs prérogatives clairement établies par le / la responsable de la commission qui les sollicite.
- Délibération pour approbation du devis relatif aux émotes = 90 € : acceptée à l'unanimité.
- Délibération pour approbation de l'achat de la bâche = entre 70 et 100 € : acceptée à l'unanimité.
- Délibération pour approbation de l'achat de cartes de visite = environ 40 € : acceptée à l'unanimité des voix exprimée et 1 abstention.

A partir de cet instant du Conseil d'Administration, Thorina transfert son pouvoir à July_Rose.

- NitsuG présente les possibilités offertes par différents types de serveurs. Il expose le souhait d'avoir deux serveurs différents, un gros pour un éventuel outil de gestion de projet et la régie ainsi qu'un plus petit pour le site web, le bot Discord, les applications web type projet B... Le CA part sur le principe de la location d'un seul serveur pour le moment. Deux fournisseurs sont comparés, OVH et Hostinger.



- Délibération pour approbation de la location d'un serveur : acceptée à l'unanimité des votes exprimés, 4 abstentions.
- Délibération pour le choix de l'hébergeur : Hostinger est choisi par les membres du CA par 8 voix exprimées pour lui, 1 voix exprimée pour OVH et 6 abstentions.

6. Organisation de travail, outils et refonte du Discord

NitsuG évoque la nécessité de désengorger le Discord. C'est pour cela qu'il a participé à la refonte du serveur initiée par Ink.

Est évoqué le choix de passer par des forums pour les conversations communautaires identifiées comme annexes. Les pour et les contres sont ré exposés. Pour mémoire, chaque responsable de commission est le garant de l'organisation de son espace Discord et se doit de respecter la charte élaborée par le groupe de travail « refonte du Discord ».

Le fonctionnement en tickets pour les difficultés à remonter est brièvement expliqué.

La présidente fait état de son interrogation sur le fait que la FAQ et les PV-et-informations ne soient pas classés en haut du Discord dans un espace « important » comme avant. Cela sera à ré-évoquer, pas d'opposition de principe sur la création de cet espace mais un espace de plus au sein d'une démarche de réduction des sections du Discord.

Dans une volonté de désengorger le Discord, NitsuG évoque la possibilité d'externaliser certains contenus. En ce sens, il présente le fonctionnement de l'outil MatterMost.

Les membres du CA sont partagés sur le constat, la nécessité d'externaliser les espaces administratifs ainsi que d'introduire un outil qui n'est maîtrisé que par peu d'entre nous. Il est proposé de créer un serveur test pour évaluation de la fonctionnalité et des plus-values attendues.

7. Votes des créations et des postes de commission

a) Délibérations portant sur les postes vacants de la commission disciplinaire

La commission disciplinaire ne peut être composée que de membres du conseil d'administration. Elle comporte 5 postes dont 2 sont actuellement vacants.

3 administrateur.ices postulent à l'entrée dans cette commission : Ashoba, Sato et Tiitan.

Rime fait part de son souhait de quitter son poste au sein de la commission, ce qui porte le nombre de postes vacants à 3.

Les 3 candidat.es sont élu.es, chacun.e à leur tour, aux 3 postes vacants de la commission, à l'unanimité des voix exprimées.



A partir de cet instant du Conseil d'Administration, Pinkk transfert son pouvoir à Aurélie.

b) Délibération portant sur la création d'une commission des services de l'information (CSI)

Il est proposé la création d'une commission en charge de la partie « technique » des espaces informatiques de l'association ainsi que des services de l'information.

La création de cette CSI est portée au vote des administrateur.ices et est validée par à l'unanimité des voix.

La présidente précise qu'en sa qualité de DPO (site et asso), elle est, de fait, membre de cette commission.

c) Délibération portant sur l'élection du responsable de la CSI

2 administrateurs expriment leur souhait de devenir responsable de la CSI : NitsuG et Tibo. Un vote est réalisé.

Avec 13 voix pour lui contre 2 voix pour Tibo, NitsuG est élu responsable de la CSI.

d) Délibération portant sur l'élection du co-responsable de la commission commerciale

July_Rose, responsable de la commission commerciale, a fait part de son souhait de partager, à égalité, la responsabilité de cette commission.

Ashoba et Tiitan se portent candidats à ce poste. Un vote est réalisé.

Avec 8 voix pour lui contre 7 voix pour Ashoba, Tiitan est élu co-responsable de la commission commerciale.

8. BlytzLeague

YunTerZ présente la BlytzLeague qui est un projet personnel qu'il porte de longue date et dont l'évolution peut intéresser l'association.

Ce sont actuellement des tournois d'échecs, regroupant en moyenne 6 participants, fréquemment castés sur Twitch. Cette league met en avant les débutants. Elle évolue actuellement vers un fonctionnement communautaire au sein duquel les communautés sollicitées (principalement issues du milieu de l'e-sport et des influenceurs) pourront avoir jusqu'à 10 représentant.es.

Des détails plus spécifiques sont évoqués, quant à son fonctionnement.

Un vote est réalisé afin de savoir si l'association souhaite mettre en avant ce projet auprès de la communauté.



La mise en avant de ce projet est validée à l'unanimité des voix exprimées et 4 abstentions.

Ayant épuisé les points prévus à l'ordre du jour et en l'absence de débat supplémentaire, la présidente lève la séance du conseil d'administration.

Prises de note : July_Rose, Krigs et Thorina

Rédaction du PV : July_Rose

Pour extrait certifié conforme, le 31/03/2025.

- Rémi « Rime » Béroujon, Secrétaire Adjoint, responsable pôle évènementiel

- Clément « Krigs » Bourbon, Administrateur

- Julie « July_Rose » Catherine-Bonnici, Présidente, co-responsable pôle commercial

- Thibaut « Tibo » Delaunay, Administrateur

Signé par :

A53BF2CEBBAA471...

- François « Ink » Gauthier, Vice-Président

- Justin « NitsuG » Gaultier, Administrateur, responsable CSI

- Benoît « Neereos » Gouin, Trésorier Adjoint, responsable commission disciplinaire

- Manon « Sato » Janowskyj, Administratrice

- Adrien « Luffeh » Lauro, Administrateur

- Matéo « YunTerZ » Lawansch, Administrateur

- Alexis « Tiitan » Paul, Administrateur, co-responsable pôle commercial

Signé par :

C12FD0111D654F7...

- Lou-Ann « Pinkk » Petit, Trésorière

- Aurélie « Aurélie » Pochulu, Vice-Présidente, responsable pôle communication

- Laetitia « Thorina » Romeu, Secrétaire

- Enzo « Ashoba » Zanchetta, Administrateur